



COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du Jeudi 12 Mars 2015

L'an deux mille quinze, le 12 Mars, à 20h40, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (à la mairie) sous la présidence de Mr Sylvain GUILLEMAT Maire.

Etaient présents :

M. RICOU	P. BERARD
J. HORTAIL	M. MIGNET
J. ESCRIVA	V. JARDIN
S. JULLIEN	C. ESTEBAN
C. CHAIX	S. BOURSAUD
G. COLLANGE	R. CHUZEL
M. MASIA	

Pouvoirs : Alexandre BARAT à Paul BERARD.

Marina RICOU est désignée secrétaire de conseil.

Validation du précédent compte rendu de conseil du 19 décembre 2014 par signature des conseillers municipaux avec annotations.

ORDRE DU JOUR

En amont du conseil une demande de S. JULIEN et V. JARDIN a été formulée pour pouvoir consulter les comptes et toute facture liée, celle-ci a été accordée par M. le Maire, les documents ont été consultés.

M. le Maire nomme Paul Bérard rapporteur d'une note synthétique sur les finances communales.

Pour mémoire, à l'occasion du vote du budget pour 2014, le vendredi 18 avril dernier, le conseil municipal de Montségur avait pris 4 engagements par écrit dans une note annexée au compte rendu du conseil :

- Engagement n° 1 : augmentation de la capacité d'autofinancement ;
- Engagement n° 2 : stabilisation des taux des impôts locaux qui relèvent du conseil municipal ;
- Engagement n° 3 : diminuer l'endettement de la commune ;
- Engagement n° 4 : mise en œuvre des premiers engagements financiers de campagne.

A l'occasion du présent vote du compte administratif pour 2014, c'est-à-dire l'exécution du budget pour 2014, le conseil municipal est heureux d'informer les Montséguriens et les Montséguriennes que ces 4 engagements ont été tenus.

Alors que les taux des impôts communaux ont été stabilisés et que la majorité des subventions seront perçues par la mairie à partir de 2015, le résultat total de la commune à affecter en 2014 est de 285 334 € contre 199 000 € en 2013 soit une augmentation d'environ + 45 % en 1 an.

(Voir note complète en annexe 1)

Approbation du compte de gestion compte administratif 2014 commune:

(Voir tableau en annexe 2)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Considérant que le compte administratif est en concordance avec le compte de gestion du trésorier
- Considérant les résultats obtenus après reprise des résultats de l'exercice antérieur

Décide

- D'approuver le compte administratif 2014 de la commune
- D'approuver le compte de gestion 2014 du trésorier
- Précise que l'affectation du résultat de fonctionnement excédentaire sera votée lors du budget primitif.

M. le Maire quitte la salle pour ce vote comme l'exige la loi.
 Paul BERARD est désigné Président de séance à l'unanimité.
 Le vote est en général et non par chapitre, pour à l'unanimité.

Vote : 13 pour et 2 abstentions (S JULLIEN, V JARDIN)



Approbation du compte de gestion compte administratif 2014 eau et assainissement :

(Voir tableau en annexe 3)

Monsieur Le Maire informe l'assemblée et présente les comptes de l'année 2014.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Considérant que le compte administratif est en concordance avec le compte de gestion du trésorier
- Considérant les résultats obtenus après reprise des résultats de l'exercice antérieur

Décide

- D'approuver le compte administratif 2014 du service eau assainissement
- D'approuver le compte de gestion 2014 du trésorier
- Précise que l'affectation du résultat de fonctionnement excédentaire sera votée lors du budget primitif.

M. le Maire quitte la salle pour ce vote comme l'exige la loi.

Paul BERARD est désigné Président de séance à l'unanimité.

Le vote est en général et non par chapitre, pour à l'unanimité.

Vote : 13 pour et 2 abstentions (S JULLIEN, V JARDIN)

S. JULIEN propose de marquer « eau et assainissement » sur le véhicule léger. Etant donné que celui-ci a été acheté sur le compte eau et assainissement de la Commune.

Rapport C.L.E.C.T . approbation attribution de compensation définitive 2014 :

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées transmis par la Communauté de Commune Enclave des Papes et Pays de Grignan.

Il précise que le rôle de la C.L.E.C.T. a pour but d'évaluer les transferts de charges lorsqu'une compétence est transférée ou restituée. Ce dispositif fixé par la loi est obligatoire.

La procédure est donc la suivante :

- Evaluation des charges par la C.L.E.C.T.
- Approbation à la majorité qualifiée des conseils municipaux
Soit attributions fixées conformément à la loi majorité simple du conseil communautaire
Soit attributions fixées ou révisées librement à l'unanimité du conseil communautaire.

Le Conseil Municipal après délibération accepte et vote à l'unanimité le rapport de la C.L.E.C.T. portant les attributions de compensation définitives 2014 à savoir 223 527€ pour MONTSEGUR et le montant provisoire 2015 fixé à 222 413€ pour MONTSEGUR.

Séjours scolaires écoles maternelle et élémentaire, demande de subventions :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que 3 classes envisagent de partir en classe verte à Vassieux en Vercors et que la participation du Conseil Général est de 1 922€ (séjour 1 442€ et transport 480€) sous réserve que la commune verse une aide équivalente conformément au règlement en vigueur du Conseil Général. Il y a lieu de délibérer avant le 31 mars 2015.

Le Conseil Municipal après délibération vote à l'unanimité et accepte de verser une participation de 2 000€ soit 1 500€ à l'école élémentaire et 500€ à l'école maternelle pour le séjour de classe verte qui doit se dérouler du 18/05/2015 au 22/05/2015 pour la classe de CM1-CM2 et du 18/05/2015 au 20/05/2015 pour la classe de CP et du 20/05/2015 au 22/05/2015 pour la classe de maternelle grande section.

Approbation du projet d'installation de matériel informatique, demande de subventions :

Monsieur le maire indique qu'il souhaite améliorer les conditions matérielles d'enseignement au sein des écoles. Comme suite au débat en conseil municipal du 19 décembre 2014, il ressort que l'information des supports constitue une avancée pour les élèves comme pour les enseignants. Cette orientation, qui doit toutefois être maîtrisée, est fortement soutenue par le ministère de l'éducation nationale ainsi que par l'académie dont relève Montségur. Monsieur le maire rappelle que de premiers contacts ont été établis avec l'académie et la préfecture de la Drôme.

En conséquence, monsieur le maire informe l'assemblée du projet d'installation de 2 tableaux interactifs SMART Board pour les écoles (maternelle et élémentaire). Cette installation intègre les tableaux, les enceintes, les vidéoprojecteurs ainsi que les câbles. Des devis ont été sollicités pour un total de 6 392,40 €.

En outre, monsieur le maire informe l'assemblée d'un projet d'installation de 8 I-PAD et de deux ordinateurs portables. Des devis ont été sollicités pour un total de 3 999 €.

Enfin, monsieur le maire indique que le montant dit du « gros matériel informatique » s'élève à 493 €.



Au total, monsieur le maire présente donc le projet global estimé à moins de 11 000 € HT maximum, financé par des fonds libres communaux et des subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération

APPROUVE le projet pour un montant estimé à 11 000 E HT maximum

DONNE pouvoir au maire pour solliciter des subventions publiques, en particulier auprès des services de l'Etat et du Conseil Général de la Drôme. Monsieur le maire peut, en outre, solliciter une dotation parlementaire à cet effet.

PRECISE que la présente délibération annule et remplace la délibération adoptée par le conseil municipal le 19 décembre 2014 portant sur le même objet mais pour un projet légèrement différent.

DIT que la dépense sera inscrite au budget communal

Le Conseil Municipal après délibération vote pour ce projet à l'unanimité.

Un incident a lieu sortant du cadre de l'ordre du jour : S JULLIEN précise qu'il est vigilant sur les investissements votés pour l'école du fait que la directrice de l'école élémentaire soit l'épouse de Monsieur Le Maire

Déclassement voie communale N°7 ancienne voie ferrée-classement chemin rural domaine privé :

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée le projet de déclassement de la voie communale N°7 dite ancienne voie ferrée en vue de son reclassement dans le domaine privé de la commune.

Le Conseil Municipal après délibération,

Vu le projet de déclassement de la voie communale N°7 dite ancienne voie ferrée, en vue de son reclassement dans le domaine privé de la commune établi par Monsieur le Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7/11/2014, approuvant le projet de déclassement de la voie communale et décidant le lancement d'une enquête publique,

Vu l'arrêté du Maire en date du 04/12/2014 prescrivant l'enquête publique préalable au déclassement de la voie communale,

Considérant que l'enquête publique qui s'est déroulée du 05/01/2015 au 19/01/2015 inclus n'a donné lieu à aucune observation de nature à remettre en cause le déclassement,

Vu les conclusions du commissaire-enquêteur, et son avis favorable,



Décide

- Le déclassement de la voie communale N°7 dite ancienne voie ferrée
- Le reclassement de la parcelle dans le domaine privé de la commune en vue de son classement en chemin rural.

Vote : 13 pour et 2 abstentions (S JULLIEN, V JARDIN)

Création de noms de rue, impasses du sureau et du figuier :

Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'affecter un nom aux 2 impasses situées autour de l'Eglise du Village. Il ajoute que les 2 panneaux portant les noms étaient déjà en attente en Mairie.

Le Conseil Municipal après délibération, approuve et vote pour à l'unanimité l'affectation de ses 2 noms à savoir : impasse du Sureau et impasse du Figuier.

Un incident a lieu sortant du cadre de l'ordre du jour : S JULLIEN précise qu'on aurait pu nommer ces 2 impasses : « impasse Guillemat » et impasse « Berard »

Demande d'autorisation d'occupation du domaine public pour installation d'une clôture-suppression partie de la réserve foncière N°9 :

Le Maire présente à l'assemblée la demande de Mr SAVIO Alain qui souhaite une autorisation d'occupation d'une partie de la parcelle cadastrée AC 426 pour y installer une clôture en souhaitant l'acquérir en 2018 avec tous les frais afférents.

Le Maire informe également l'assemblée qu'en cas d'accord le Conseil Municipal doit également délibérer pour supprimer la réserve foncière N°9 portée sur le POS de la Commune.

Le Conseil Municipal après délibération vote à l'unanimité contre cette demande ; le PLU devant évoluer, il y a lieu de conserver la parcelle. Cette question devra donc être évaluée en adéquation avec les évolutions du PLU et il convient de traiter l'ensemble de ces questions de façon concomitantes pour assurer la cohérence des matières d'urbanisme dans le village.

S JULLIEN précise qu'il vote contre car cette réserve avait été demandée en vue d'un développement futur du village pour faire un rond point.

Avenant convention d'inspection du personnel communal :

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que la convention concernant les missions de conseil et d'assistance en matière de prévention de santé, de sécurité



au travail et de conditions de travail du personnel territorial arrive à échéance. Cette action étant obligatoire en application du décret N°85-603 du 10 Juin 1985, renforcé par le décret N°2012-170 du 3 Février 2012, il y a lieu de renouveler cette convention par avenant N°3.

Le Conseil Municipal après délibération, accepte à l'unanimité l'avenant N°3 à la convention N°2008-65 du 03/12/2008 relative à la mise à disposition de l'agent chargé de la fonction d'inspection par le centre de gestion de la Drôme de 2 jours (dont 1 journée passée sur site, pour 2015, afin de faire un point sur l'organisation de la prévention ainsi que de visiter à nouveau les lieux de travail et activités du personnel en présence de l'élu référent, de l'assistant de prévention.

Accepte que les frais relatifs à cette fonction pour la collectivité pour l'année 2015 soient de 588€.

Modification des horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de débattre de la modification des heures d'ouverture du secrétariat de la Mairie.

En effet, le poste de 20 heures n'étant pas pourvu actuellement suite au départ en retraite de l'adjoint principal 2^{ème} classe, il y a lieu de s'interroger sur le réaménagement des heures d'ouverture au public.

De ce fait, le Maire soumet aux débats l'idée de la fermeture au public les jeudis et vendredis matins.

M. le Maire précise que ce réaménagement d'horaire permettrait de conserver un fonctionnement en mairie avec deux secrétaires, l'objectif étant une économie de masse salariale.

Après débat, le conseil estime qu'il est préférable d'étudier ce point en lien avec une réflexion de fond sur le service rendu aux usagers ainsi que les éventuels recrutements que la mairie pourraient faire dans les mois / années qui viennent.

S JULLIEN et V JARDIN précisent qu'ils sont contre pour ne pas limiter le nombre d'heures d'ouverture au public.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de reporter ce point.

Renouvellement mise à disposition d'un local communal à « la ruche qui dit oui » :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le renouvellement de la convention d'utilisation d'un local communal à titre gratuit d'une part, et le déplacement de « la ruche qui dit oui » au local de l'ancienne poste d'autre part.



V. JARDIN explique qu'elle est contre car c'est un commerce comme un autre et elle ne voit pas pourquoi on continuerait à leur faire la gratuité.

Monsieur Le Maire explique que le rôle d'une collectivité est aussi de favoriser le développement économique sur son territoire et donc de soutenir les démarches de création d'entreprise.

Mr JULLIEN précise qu'il est contre pour des raisons de commodités, de sécurité d'accès et de difficultés de stationnement.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de reporter ce point afin de proposer une alternative au local du tennis club, l'ancien bureau de poste présentant une problématique liée au stationnement.

Composition du bureau de vote pour les élections départementales des 22 et 29 Mars 2015 :

Président : Sylvain GUILLEMAT désigne suppléante : Marina RICOU

Secrétaire : Marietta MIGNET

Assesseurs :

Titulaires :

- S. BOURSAUD
- A. BARAT
- G. COLLANGE

Suppléants :

- J. ESCRIVA
- V. JARDIN
- R. CHUZEL

Horaires : tout le bureau à 7h45 ainsi qu'à 18h pour le dépouillement.

8h-11h : Sylvain GUILLEMAT-Sylvie BOURSAUD-Virginie JARDIN

11h-14h : Marina RICOU-Jérôme ESCRIVA-Grégory COLLANGE

14h-18h : Sylvain GUILLEMAT-Alexandre BARAT-Robert CHUZEL

QUESTIONS DIVERSES :

Des questions ont été posées par Virginie JARDIN sur le comité des fêtes :

- Concernant le comité des fêtes elle trouve qu'il y a trop d'ingérence par rapport aux élus qui font partie du conseil d'administration. Elle pense que ça crée un amalgame auprès des gens.

Réponse du maire : Ces propos sont sans fondements. La relance du comité des fêtes était une volonté de la nouvelle équipe municipale. Les statuts de l'association permettent à des élus d'être au conseil d'administration. C'est le cas dans d'autres

SF

associations que ce soit à Montségur ou dans la grande majorité des villages du canton.

- Article de presse disant que c'est la mairie qui prendrait en charge cette année le feu d'artifice du 14 juillet. Pourquoi dire ça, l'année dernière c'était déjà le cas ?

Non, l'année dernière, il était convenu que le comité des fêtes paierait le feu d'artifice vu la trésorerie restante sur les comptes de l'association « en sommeil » (4 000€), celui-ci a coûté 2 000€ laissant donc 2 000€ environ de fond de roulement. Il était également prévu que la mairie prenne le relais par la suite, le comité étant désormais totalement autonome financièrement.

- Concernant la location de la salle que paye le comité des fêtes ?

Il paye comme toutes les autres associations en fonction de la manifestation (but lucratif ou non).

Des questions ont été posées par Virginie JARDIN et Sylvain JULLIEN :

- Quel a été le coût du dernier écho municipal ?

Réponse : 2190€HT sensiblement le même coût que l'année précédente.

- Où en sont les discussions concernant le cabinet médical ?

Réponse : des professionnels de santé (2 médecins, 1 kiné, 1 infirmière) ont signé un projet de rénovation de l'ancienne caserne avec un architecte. La cession du bâtiment sera proposée lors d'un prochain conseil dès réception des offres d'achat.

- M. le Maire nous a dit que l'audit concernant les finances de la commune n'est pas encore terminé : a-t-on déjà une idée de ce que va donner le résultat ? Quel est le coût de cet audit pour la commune ?

Réponse : le magistrat en charge de l'audit délivrera son rapport dans les prochains mois. A ce jour Monsieur Le Maire est tenu par le secret de l'instruction. Celui-ci sera rendu public dans deux à trois mois après les délais légaux imposés par la procédure.

L'audit est gratuit. La surcharge de travail liée a néanmoins engendré quelques heures supplémentaires.

- Comment se fait-il que les vœux du maire aient servis de soutien à la candidature de Paul Bérard et Sylvie Marquet aux élections départementales ? Depuis M. le maire nous a dit qu'il érigeait un mur entre la mairie et les élections départementales...

SB

Réponse : M. LIMONTA (conseiller général) et M. MARITON (député) ont été invités par M. le Maire. Du fait du redécoupage cantonal, Fabien LIMONTA a souhaité faire « ses adieux » à Montségur, il a également souhaité présenter ceux qu'il recommandait pour ces élections.

- Tous les présidents d'associations étaient-ils invités aux vœux du maire ?

Réponse : tous les administrés étaient invités. L'année prochaine un courrier sera envoyé aux présidents d'associations, certains n'habitant pas Montségur.

- Selon quels critères ont été attribuées les médailles de la citoyenneté ?

V.JARDIN et S.JULLIEN précisent qu'ils ne veulent pas dénigrer le travail des bénévoles mais que ce n'est pas au bout de quelques mois seulement de bénévolat (pour certains) que l'on peut recevoir une distinction. Ils estiment que Le Maire a distribué des médailles aux personnes qui l'aident à accomplir son programme.

Réponse : M. Le Maire ainsi que tous les élus de la majorité s'indignent que de tels propos puissent être tenus. Concernant les médailles de la citoyenneté, Il s'agit là de féliciter des personnes sans qui il n'y aurait pas eu de site internet communal, d'activités périscolaires, de comité des fêtes et foulée de la truffe, de service de valorisation des déchets verts etc... Il précise, par exemple, que la relance de la foulée de la truffe n'était pas dans son programme.

Un incident a lieu sortant du cadre de l'ordre du jour : S JULLIEN a tenu quant à lui à distribuer deux « médailles en chocolat » à Monsieur Le Maire et son Premier Adjoint en tenant des propos offensants : « menteurs, personnes de mauvaise foi » et précisant qu'il avait « uriné dessus ».

Monsieur Le Maire rétablit l'ordre dans l'assemblée pour passer au point suivant, et invite l'opposition à proposer à l'avenir des projets constructifs.

INFORMATIONS DIVERSES

- Compte rendu de la commission d'appel d'offres :

En ce qui concerne l'élaboration du PLU c'est le cabinet CROUZET urbanisme qui a été retenu pour un montant de 34 383.50€ HT.

Pour le terrain multisports, c'est la Société TRANSALP qui a été retenu pour un montant de 45 466.74€ HT.

SO

- **Comité consultatif concernant les commerçants** :

11 commerçants étaient présents lors de cette réunion.

Quelques sujets abordés : bons cadeau de Noël, caméras de surveillance, cessation d'activité du brocanteur pour départ en retraite,...

La mise en place d'une journée commerciale est évoquée.

Les commerçants ont signalés les problèmes qu'ils rencontrent vis-à-vis des nouvelles animations situées sur le bas du village. Une réflexion est engagée pour essayer de faire « remonter » ces manifestations vers le centre bourg en concertation avec la Mairie et les associations...

Il est indiqué qu'une réunion réunissant les commerçants et les entreprises aura lieu, sans doute au printemps.

- **Dépouillement de l'urne + sondage site internet** :

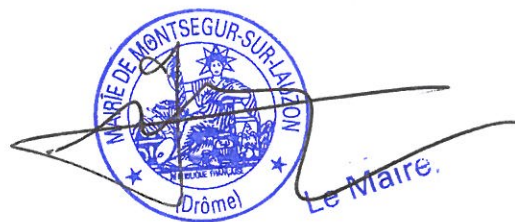
Extinction de l'éclairage public (entre 24h et 06h): pour 64% et 36% contre.

Installation de 6 caméras de vidéo-protection dans le centre du Village: pour 34% et 66% contre.

Compte tenu des résultats marquants de ce sondage : le projet d'extinction de l'éclairage public va être étudié, par contre, le projet de vidéo-protection est annulé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

Prochaine séance du conseil municipal le vendredi 10 Avril 2015 à 20h.



Commune de Montségur sur Lauzon / Conseil Municipal du jeudi 12 mars 2015

Note de présentation de l'exécution du budget en 2014

A joindre au compte rendu du conseil municipal

A l'occasion du vote du budget pour 2014, le vendredi 18 avril dernier, le conseil municipal de Montségur avait pris 4 engagements par écrit dans une note annexée au compte rendu du conseil :

- Engagement n° 1 : **augmentation de la capacité d'autofinancement ;**
- Engagement n° 2 : **stabilisation des taux des impôts locaux qui relèvent du conseil municipal ;**
- Engagement n° 3 : **diminuer l'endettement de la commune ;**
- Engagement n° 4 : **mise en œuvre des premiers engagements financiers de campagne.**

*

A l'occasion du présent vote du compte administratif pour 2014, c'est-à-dire l'exécution du budget pour 2014, le conseil municipal est heureux d'informer les Montséguriens et les Montséguriennes que **ces 4 engagements ont été tenus.**

Il ressort notamment que :

- Résultat n° 1 : **la capacité d'autofinancement a sensiblement augmenté :**
 - en 2014, **les dépenses de la section de fonctionnement** du budget général se sont élevées à 851 000 € contre 1 020 000 € en 2013 **soit une baisse de - 20 %**. Il s'agit ici de la gestion courante des services de notre village (charges à caractère général, dépenses de personnel...). Cette forte baisse témoigne d'une **rigueur quotidienne** dans la gestion communale ;
 - en 2014, **les recettes de la section de fonctionnement** du budget général se sont élevées à 1 040 000 € contre 970 000 € en 2013. Cette augmentation est d'autant plus appréciable que les taux de la fiscalité communale ont été stabilisés.
 - en 2014, **le résultat de la section de fonctionnement** s'élève donc à environ 191 000 € contre 153 000 € en 2013. L'augmentation de + 25 % en un an de ce résultat mérite d'être soulignée.
 - si l'on ajoute le résultat de fonctionnement de 2013 (environ 88 000 €) que nous avons délibérément choisi de mettre de côté afin d'augmenter l'autofinancement de la commune, **le résultat total de la commune à affecter en 2014** est de 285 334 € contre 199 000 € en 2013 soit une augmentation d'environ + 45 % en 1 an ;
 - ainsi, la **capacité d'autofinancement a sensiblement augmentée**. Il s'agit de l'excédent résultant du fonctionnement. Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement et les charges réelles ;
 - au total, **sur les deux sections fonctionnement et investissement** de Montségur, les dépenses en 2014 se sont élevées à 1 232 861,98€ et les recettes à 1 460 705,31 € soit une différence de + 227 843 € de report à nouveau

SB

1/2

excédentaire et qui permettront à la commune d'avoir une politique d'investissements ambitieuse en 2015.

- **Résultat n° 2 : les taux des impôts municipaux ont été stabilisés**

- les taux pour 2014 de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur le bâti et de la taxe foncière sur le non bâti ont été figés au niveau des taux votés en 2013 ;
- comme nous nous y sommes engagés, ces taux seront bien entendu maintenus en 2015 au niveau des taux qui ont été votés en 2013.

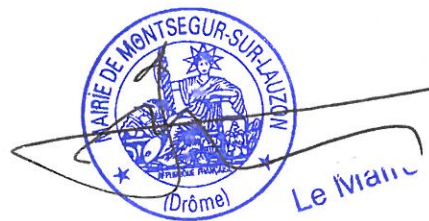
- **L'endettement de la commune a diminué**

- dans la mesure où aucun nouveau crédit n'a été sollicité, l'endettement de la commune a diminué. Nous sommes passés de 1 122 809,15 € au 31 décembre 2013 à 1 038 393,02 € au 31 décembre 2014, soit une baisse de **85 000 €** de la dette et donc une baisse de la dette par habitant de **- 70 €** en un an pour chaque Montségurien. La renégociation des taux de crédit est en cours.

- **Les premiers engagements financiers de campagne ont été tenus**

- de très nombreux projets ont déjà été réalisés en 2014 (cf. bulletins municipaux et écho municipal de janvier 2014) ;
- l'équipe municipale s'oriente vers 578 363 € d'investissements cumulés sur 2014 et 2015 financés à hauteur de 255 379 € par des subventions et donc 231 864€ de part communale après récupération de TVA soit un rapport de 40% des investissements.

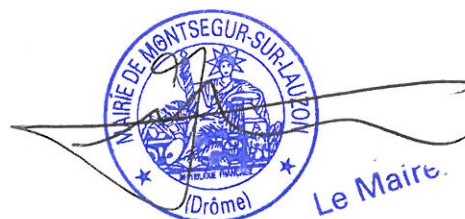
* *
*



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	850 853,77	G	1 041 742.71
	Section d'investissement	B	267 236.50	H	324 517.28
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2013	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	94 445.32 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	17 771.71 (si déficit)	J	(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			1 135 861.98 = A+B+C+D		1 460 705.31 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2015 (1)	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	97 000.00	L	0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2015		97 000.00 = E+F		0.00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		850 853.77 = A+C+E		1 136 188.03 = G+I+K
	Section d'investissement		382 008.21 = B+D+F		324 517.28 = H+J+L
	TOTAL CUMULE		1 232 861.98 = A+B+C+D+E+F		1 460 705.31 = G+H+I+J+K+L



COMMUNE DE MONTSEGUR SUR LAUZON - - EAU ET ASSAINISSEMENT		CA	2014
II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 216 822,08	G 222 708,13	G-A 5 886,05
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 108 107,59	H 72 788,22	H-B -35 319,37

REPORTS DE L'EXERCICE 2013	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 98 608,72 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 93 407,46 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 324 929,67	Q= G+H+I+J 487 512,53	=Q-P 162 582,86

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2015 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 8 000,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2015	= E+F 8 000,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 216 822,08	= G+I+K 321 316,85	104 494,77
	Section d'investissement	= B+D+F 116 107,59	= H+J+L 166 195,68	50 088,09
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 332 929,67	= G+H+I+J+K+L 487 512,53	154 582,86

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses
 (2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

